

**PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE  
Bureau des procédures d'utilité publique  
Affaire suivie par Mme DUPONT  
☎ 02.40.41.47.72  
☎ 02.40.41.47.50  
catherine.dupont@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le **11 1 JUILLET 2011**

**Information sur l'existence d'un avis tacite  
de l'autorité environnementale**

**Nom du pétitionnaire :** S.A.S STRADAL

**Nature et adresse du projet :** régularisation de la situation administrative de l'usine de fabrication de composants en béton située à Arthon-en-Retz, aux lieux-dits « Les Terres Rouges » et « La feuillardais ».

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 9 mai 2011.

Depuis le 9 juillet 2011, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**Le PREFET**  
pour le préfet  
la directrice de la coordination  
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD

**NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.**